

ATTESTATION DE NON UTILISATION D'UN PUIITS

Document à remplir en cas d'existence d'un puits situé à moins de 35 m de la filière d'assainissement non collectif projetée et à joindre à la déclaration.

Demande présentée par :

Adresse :

.....

Objet : Contrôle de conception de l'assainissement non collectif
Attestation de non adduction en eau potable de puits

Je soussigné(e), propriétaire du puits
situé à sur la commune de
sur la parcelle cadastrée, certifie que ce captage n'est pas utilisé à des fins
de consommation humaine*. Je m'engage donc à ne pas consommer ni à offrir cette eau sous quelque forme que
ce soit (liquide, glace, alimentaire, etc. ...). J'atteste également avoir pris connaissance que l'existence de ce puits
doit être déclarée en mairie conformément à la réglementation.

J'autorise en connaissance des risques sanitaires, l'emplacement du dispositif d'assainissement individuel de
..... à se situer à l'intérieur du périmètre de protection
du puits (< 35 ml).

La filière d'assainissement non collectif devra suivre la réglementation et la norme en vigueur (arrêté du 7
septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, norme NF DTU 64.1 d'août 2013).

L'installation sera contrôlée par l'organisme compétent en matière d'assainissement non collectif.

Fait en 3 exemplaires (un pour le demandeur, un pour le propriétaire, un pour le SPANC).

A :

Le :

Signature du propriétaire du puits**

Signature du demandeur**

* Si un système d'assainissement est implanté à moins de 35 mètres d'un captage utilisé pour la consommation humaine, il est impératif et obligatoire d'abandonner cette ressource au profit de la distribution publique si la propriété est raccordée ou raccordable au réseau public d'adduction d'eau potable. Par consommation humaine est désigné un raccordement de l'eau du puits à l'habitation au niveau des éviers, lavabos, douches, lave-vaisselle, lave-linge, WC. N'est pas considéré comme de la consommation humaine son utilisation pour de l'arrosage ou autres.

** Si le demandeur est le propriétaire du puits, signer aux deux endroits